

15 novembre 2021

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 11 novembre 2021, le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a publié la mise à jour du « [Country Guidance: Afghanistan](#) ». Le rapport indique que certains demandeurs d'asile peuvent être exposés à un risque accru dans le contexte actuel, tels que les personnes ayant occupé des postes centraux dans les unités militaires et de maintien de l'ordre associées à l'ancien gouvernement afghan, les personnes perçues comme ayant soutenu des gouvernements étrangers, les chefs religieux, les journalistes, les travailleurs des médias et les défenseurs des droits de l'homme. De plus, la prise de pouvoir par les Talibans risque d'avoir un impact négatif supplémentaire sur la situation des femmes et des filles en Afghanistan, notamment en ce qui concerne l'éducation des filles et la persécution des femmes ayant un rôle public. Enfin, si la prise de pouvoir par les talibans a entraîné la cessation générale des conflits armés, l'EASO estime que l'alternative de la protection interne n'est plus applicable à aucune partie du pays.
- Le 9 novembre 2021, le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a prononcé à la Chambre des Députés [la déclaration annuelle sur la politique étrangère et européenne](#). Dans son discours, le ministre a insisté sur la nécessité d'une politique migratoire humaine au sein de l'UE avec un mécanisme de solidarité obligatoire, ceci en soutien aux États membres se trouvant aux frontières de l'UE et confrontés aux pressions migratoires, et une protection des frontières extérieures qui va de pair avec le respect de la dignité humaine. En ce qui concerne les prises de décision en matière de protection internationale des demandeurs afghans, le ministre a rappelé la difficulté d'accéder à des informations objectives et vérifiées sur la situation en Afghanistan permettant de statuer sur les demandes d'asile des réfugiés afghans. Le Luxembourg a donc fait le choix de suspendre les décisions sur les demandes ne permettant pas de statuer en faveur de la personne concernée. La publication des directives du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) concernant le traitement des demandes d'asile des réfugiés afghans devrait permettre des prises de décision cohérentes au niveau européen.
- Le 9 novembre 2021, Franz Fayot, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a signé avec Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, un nouveau [Cadre de Partenariat Stratégique entre le Haut-Commissariat pour les Réfugiés \(UNHCR\) et la Coopération luxembourgeoise](#) pour la période de 2022 à 2025. Le partenariat permettra des financements flexibles en hauteur de 32 millions d'euros à l'agence onusienne dans le contexte des plus importantes crises humanitaires en cours, notamment en Syrie, en Afghanistan et en Ethiopie.

Chiffre de la semaine: 10 040

En août 2021, les ressortissants afghans ont déposé 10 040 demandes d'asile (38 % de plus par rapport à juillet 2021) dans l'UE. Ainsi, les Afghans sont devenus pour la première fois le groupe de demandeurs de protection internationale le plus important, devant les Syriens (8 453) qui étaient le groupe le plus important chaque mois depuis sept ans.

Source: EASO

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter mathis.osburg@uni.lu

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : www.emnluxembourg.uni.lu

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en